

La « Brèv'agro » : l'actu de l'EA

3 janvier 2022 : une nouvelle année, difficile d'être positif ?

Dans un contexte sanitaire compliqué, le SPELC vous présente tous ses vœux. Nous vous souhaitons en particulier toute la sérénité nécessaire au bon exercice de votre métier pour toujours mieux accompagner vos apprenants.

Une rentrée sous le signe du changement ?



Pas vraiment, avec des informations ministérielles concernant la reprise qui nous parviennent le dimanche 2 janvier ! **Quid du droit à la déconnexion ? Quid de la bienveillance envers des enseignants, éducateurs, AVS, PAT qui n'ont aucune idée de quoi sera fait le lendemain ?**

En cette nouvelle année, le SPELC ne changera pas : personnels de l'enseignement agricole privé, nous continuerons de vous épauler, quels que soient votre métier et votre statut. Nous continuerons de vous défendre individuellement et collectivement, de faire avancer les différentes réformes et de proposer de nouvelles avancées !

Aussi, le 14/12/2021 en CCM, avons-nous demandé, pour nos collègues de 4°/3°, une véritable prise en compte de la pénibilité et la reconnaissance de la qualité de leur travail dans leurs obligations de service.

Paiement des HSE : le compte n'est pas bon



Les services du ministère viennent de se rendre compte qu'ils se sont trompés sur le montant des HSE (Heures Supplémentaires Effectives) depuis juin 2019.

L'opacité de nos fiches de paie, les retards endémiques et les erreurs récurrentes ont presque fait oublier cette nouvelle erreur ! La régularisation devrait avoir lieu sur la paie d'avril...

Pour information, le tableau ci-contre récapitule les tarifs horaires des HSE en fonction de la catégorie de l'agent

Catégorie	HSE
Ingénieurs	43,93 €
2 ^{ème} et 4 ^{ème}	39,31 €
Hors classe	43,24 €
Classe Exceptionnelle	43,24 €
3 ^{ème}	33,30 €
MA 1	32,14 €
MA 2	28,83 €

Promotion par liste d'aptitude

Pour les promus en LA 2020 : les inspecteurs ont jusqu'au 22 janvier pour lire les dossiers. Une réunion de synthèse aura lieu en janvier et la publication des résultats se fera au mois de février (nous ne savons pas encore ce qu'il en sera de l'effet rétroactif en particulier pour la prime d'attractivité)

Pour les promus en LA 2021 : mars arrivera bien vite, pensez à avancer dans votre dossier.

Pour information : le ministère a refusé tout délai supplémentaire aux promus de 2020.



Demandes de principes : le début d'un long périple

Vous êtes actuellement	Vous souhaitez	Vous devez	A qui faire la demande ?	Avant le
Congé parental Congés « article 31 » Disponibilité	Reprendre un poste Prolonger votre congé Demander un départ à la retraite Cesser votre activité	Remplir une DDP Cadre A et D	DRAAF-SRFD de votre région	4 février 2022
En poste	<ul style="list-style-type: none"> - Changer d'établissement au MAAF - Augmenter ou diminuer votre temps incomplet - Diminuer votre nombre d'heures 	Remplir une DDP Cadres A et B	Chef(s) d'établissement	24 janvier 2022
	<ul style="list-style-type: none"> - Être affecté au ministère de l'éducation nationale* - Partir en congé - Prendre une disponibilité - Partir en retraite - Cesser votre activité 	Remplir une DDP Cadres A et C Confirmation écrite	Chef(s) d'établissement DRAAF-SRFD sous couvert du chef d'établissement	24 janvier 2022 1 ^{er} avril

Note de service : [SG/SRH/SDCAR/2021-968 20/12/2021](https://www.education.gouv.fr/SG/SRH/SDCAR/2021-968_20/12/2021)

*Le mouvement de l'emploi à l'éducation nationale dépend des académies.

Prenez contact avec l'académie de votre choix afin de connaître le calendrier et les démarches.

Attention :

- un enseignant de catégorie 4 ne peut postuler que sur des emplois en lycée professionnel et les catégories 2 sur des postes en collège et lycée. (Pas de passage MEN pour les catégories 3)
- Toutes les matières de l'enseignement agricole n'ont pas leur équivalent à l'éducation nationale, n'hésitez pas à nous contacter

Réforme du Bac PRO et toilettage de la 2^{nde} PRO

La réforme des modules professionnels du Bac PRO va prendre effet à partir de la rentrée 2022 pour 4 spécialités (Forêt – SAPAT – GMNF – Aquaculture).

La réforme des modules généraux du tronc commun à toutes les spécialités se fera selon une approche capacitaire répartie en 4 blocs de compétence.

La 2^{nde} PRO a aussi droit à son toilettage. Les documents d'accompagnement devraient paraître durant ce mois de janvier 2022 selon le ministère afin de permettre aux équipes de se préparer correctement...**affaire à suivre**

L'actualité de la profession, l'expertise et les conseils du Spelc sur :

Fédération nationale des SPELC

@FédérationSPELC

www.spelc.fr

agro@spelc.fr

06 76 75 39 00